

Déclinaison française de la PAC : Julien Denormandie choisit la stabilité

Le ministre de l'Agriculture a présenté le 21 mai son Plan Stratégique National (PSN), une déclinaison française de la future Pac marquée par une volonté de stabilité et qui satisfait plutôt le syndicalisme majoritaire et la Coordination Rurale.

Julien Denormandie avait prévenu qu'il ferait des déçus. Ils seront essentiellement du côté de la Confédération Paysanne et des ONG environnementales. Fédérées au sein de la Plateforme pour une autre Pac, ces organisations ont, le 21 mai, claqué la porte de la réunion durant laquelle le ministre de l'Agriculture a présenté la façon dont la France utilisera les fonds de la future Politique agricole commune (Pac), soit environ 9 milliards d'euros par an.

Pour élaborer son Plan stratégique national (PSN), le jeune ministre a privilégié une stabilité qui correspond plutôt aux souhaits du syndicat majoritaire, la FDSEA et de la Coordination rurale. Alors que la présente Pac avait entraîné «jusqu'à 20 %» de variation d'aides dans certains territoires, Julien Denormandie promet que ses choix ne feront pas varier de plus de 4 % les montants moyens touchés par «grande filière ou territoire». Symbole de cette stabilité, le montant du transfert entre le premier et le second pilier de la Pac est maintenu (7,5 %), de même que le montant du paiement redistributif (10 %, toujours sur la base des 52 premiers hectares). Le niveau de convergence des aides directes est fixé à 85 % (70 % actuellement) en fin de période, atteint de manière progressive avec un plafond individuel de perte à 30 %. Autant d'arbitrages en ligne avec les propositions de la FNSEA.

EFFORT BUDGETAIRE DE L'ETAT

Autre poids lourd inchangé, l'ICHN est maintenu à 1,1Mrd€, tout comme les MAEC à 250 M€, grâce à un effort budgétaire supplémentaire de l'Etat de 700 M€ sur la période. 30 M€ de MAEC seront réservés aux zones à faible potentiel agronomique et l'Etat se réserve le droit - si le règlement UE le permet - de créer des MAEC forfaitaires, pour 22 M€, comme demandé par Régions de France ou les chambres d'agriculture. Enfin, le budget du Posei (outre-mer) est maintenu. Le soutien aux jeunes agriculteurs est augmenté de 50 % sur le premier pilier, et de 33 M€ sur le second pilier. L'enveloppe dédiée à la bio passe de 262 à 340 M€, sur la base d'un objectif de 18

% de la surface agricole utile (SAU) d'ici 2027 - soit une accélération par rapport au rythme actuel, assure le ministre. Mais Julien Denormandie ne veut pas restaurer le dispositif d'aide au maintien, supprimé en 2018, même si certaines Régions continuent de le faire perdurer sur leur territoire. Une déception pour la Plateforme pour une nouvelle Pac, qui demandait la réinstauration de cette aide, et un budget trois fois supérieur pour la bio.

Les fonds alloués à l'assurance passent de 150 à 186 M€, autrement dit le ministre a choisi de ne pas profiter - pour l'instant - des dispositions du règlement Omnibus qui permettent de diminuer les seuils de déclenchement et de franchise. Mais comme l'a promis Emmanuel Macron le 18 mai à la profession, Julien Denormandie prépare une réforme qui devra être abondée par la «solidarité nationale», à l'issue de laquelle il souhaite appliquer pleinement le règlement Omnibus, mais pas avec les fonds de la Pac.

TROIS VOIES POUR L'ECO-REGIME

Comme attendu, les montants versés aux agriculteurs au titre des éco-régimes (nouvelle éco-conditionnalité des aides découplées) pourront être de deux niveaux («standard» ou «supérieur») et selon trois voies d'accès : pratiques agronomiques, certification et infrastructures agroécologiques. Une subtilité a été ajoutée : les infrastructures agroécologiques permettront d'obtenir «un bonus» dans les deux autres voies. Le niveau de paiement du «standard» n'a pas été précisé, il était envisagé à 90 % du montant «supérieur», au regret de la Confédération paysanne et de la Fnab. Et le ministre s'est engagé à ouvrir des travaux sur un accès aux éco-régimes par une certification environnementale de niveau «2+», pour donner accès au paiement de base, conformément à la demande de la FNSEA.

Sur la voie des pratiques agro-économiques, les principes retenus sont le «non-labour sur un pourcentage des prairies», la «couverture végétale d'un pourcentage des inter-rangs» et la «diversité des assolements sur terres arables» (y compris plantes légumineuses, protéines végétales, plantes sarclées,

avec cas particulier pour les exploitations à fort taux de prairies permanentes, ou faible superficie en terres arables). Si bien qu'en grandes cultures, calcule le ministre, 79 % des exploitations «auraient accès au niveau standard ou supérieur», 13 % «seraient exclues et devraient modifier environ 5 % de leur assolement» et enfin «10 à 15 % n'y sont pas du tout éligibles».

AIDES COUPLEES : VEGETAL VERSUS ANIMAL

Sur l'enveloppe de 15 % du premier pilier de la Pac dédiée aux aides couplées, le ministre de l'Agriculture va augmenter progressivement le budget alloué à la protéine végétale, qui passera de 2 % actuellement à 4 % à la fin de la prochaine programmation. Pour ce faire, les aides directes à la protéine végétale passeront de 2 % à 3,5 % en fin de période, et un programme opérationnel dédié à la protéine végétale doté de 0,5 % sera créé dès 2023. Cette création se fera au détriment des aides couplées animales, bovines, ovines et caprines.

L'aide à l'UGB, dans laquelle seront fusionnées les aides aux vaches laitières et allaitantes, perdra «17 M par an», a annoncé le

ministre. Au sein de cette aide bovine rénovée, un «soutien particulier sera accordé aux laitiers» de «quelques dizaines de milliers d'euros», au motif qu'ils seront par ailleurs perdants dans le mécanisme de convergence des aides découplées, contrairement aux éleveurs de bovins viande. Il existera deux types d'UGB, une pour les races laitières et une pour les allaitantes, mais pas pour les races mixtes. Les modalités précises d'accès à l'aide restent à définir. Enfin, une aide au maraîchage sera créée, dotée de 10 M€ qui fait figure de lot de consolation pour la Plateforme pour une nouvelle Pac. Malgré ces changements, les montants toutes aides confondues seraient stables pour les exploitations de grandes cultures, en hausse de 2 % pour les élevages laitiers - grands perdants du dernier exercice - et en baisse de 3-4 % en élevage allaitant.

VERS UNE REEVALUATION

Contacté par les journalistes du Monde suite à la note de l'OFB, le ministère de la Transition écologique a annoncé un appel d'offres courant 2021 pour «aller vers une réévaluation du cahier des charges de la HVE». Loin d'être une annonce de

refonte à court terme du dispositif, cette mission serait selon HVE Développement «une étude diligente de longue date visant à évaluer l'efficacité du dispositif de la HVE», selon Jean-Jacques Jarjanette.

Comme ses représentants l'ont indiqué à plusieurs reprises, HVE Développement ne s'oppose toutefois pas à l'idée de réviser les cahiers des charges. «Le système est perfectible en fonction des filières et des situations, et nous n'avons jamais été fermés à des révisions. Mais elles ne peuvent pas avoir lieu alors que des milliers d'exploitations sont en train de s'engager» martèle Jean-Jacques Jarjanette, appelant à une réunion d'apaisement le plus vite possible.

De son côté, le ministère de l'agriculture continue de tout mettre en oeuvre pour accélérer le déploiement de la certification. Alors que plusieurs acteurs avaient dénoncé le manque de moyen, la HVE devrait prochainement bénéficier d'une nouvelle organisation, avec une gestion de contrôles confiée à l'INAO, et deux salariés de la DGPE dédiés au développement. Des moyens supplémentaires qui, en renforçant la visibilité de la HVE, ne devraient pas participer à éteindre les critiques.

Varenne agricole : les enjeux d'un exercice serré

« Engager une réflexion collective et construire des politiques durables pour la résilience du modèle agricole face aux aléas climatiques. » Telle est l'ambition du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique que le gouvernement a lancé, le 28 mai, pour les six mois à venir. Les travaux visent à identifier, avec l'ensemble des parties prenantes, (agriculteurs, ONG, élus,...) des solutions concrètes et établir une feuille de route. C'est au Ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, que revient le la tutelle de ce Varenne, dont il est à l'initiative. Egalement à l'œuvre la secrétaire d'état à la biodiversité Béatrice Abba, qui a en charge la politique de l'eau au Ministère de la transition écologique. Elle a invité les

participants à dessiner un modèle plus sobre et équilibré entre ressources disponibles, besoins et usages.

Le sujet de la ressource en eau est au cœur de ce Varenne. Le Chef de l'Etat, sur ce dossier, semblait vouloir cibler plus particulièrement les petits projets. « le projet de Varenne de l'eau va être de regarder tous les blocages que l'on a sur le territoire et de réussir à définir une méthodologie beaucoup plus rapide et faire sortir en particulier tous ces petits projets en quelques mois, et pas 18, 24 et quelque fois plus 36 mois », selon lui.

Les autres groupes ont en charge la question de la résilience de l'agriculture et la gestion des risques climatiques. Pour le député Frédéric Descrozaille, co-pi-

lote de ce groupe de travail, « la question de l'eau et celle de la gestion des risques sont absolument inséparables... Dans la partie méditerranéenne jusqu'en Charente, on va se retrouver avec un climat qui ressemble au climat espagnol : avec plus d'eau à l'année, mais moins d'eau durant l'été dû à l'évapotranspiration. » Sur le chantier stockage de l'eau la feuille de route prévoit le renforcement des démarches de projets de territoire. Le groupe de travail sur la gestion des risques rendra sa copie en premier, sur la réforme de l'assurance récolte et du régime des calamités. Quant au groupe de travail sur le renforcement de la résilience de l'agriculture, il doit permettre de lancer, en 2022, des plans d'adaptation régionaux.

(Source : Agrapresse)